

Gestion des barrages

Présentation du travail

de la Commission des Travaux

- **Objectifs réglementaires du syndicat concernant la gestion des barrages**
 - **Préserver le droit d'eau des moulins**
 - **Limiter l'impact des crues**
 - **Maintenir des niveaux d'eau préservant la vie aquatique**

Comparaisons entre le système actuel et les propositions de la commission

Actuel

4. Pas de couverture des agents
7. Présence sur le terrain incertaine et pas toujours efficace ou rationnelle
10. Pas de reconnaissance du travail et la disponibilité des deux agents
12. Pas de remplacement du TR en périodes de vacances, maladies, stages...
14. Répartition Nord et Sud entre les deux éclusiers
16. Coût annuel actuel: 2 200 €
Gestion non organisée = Sub 0%

Autofinancement syndical : 2 200 €

Propositions des moyens à instaurer de novembre à mai

4. Faire un contrat de travail saisonnier à Emmanuel + faire un avenant au contrat du TR pour le travail de we.
(Assurances)
6. Mettre en place un système d'astreintes pour les deux agents
Planification des astreintes par la création d'un calendrier d'astreintes annuelles
Emmanuel : 65 jours d'astreintes : 3 800 € Brut
TR : 40 jours d'astreintes : 2 400€ brut
11. Gratifications des présences et des astreintes
12. Remplacement du TR en périodes de vacances, maladies, stages...
13. Gestion globale des tous les ouvrages
14. Coût annuel prévisionnel : 6 200 €
Gestion organisée = sub 80 % = 4960 €

Autofinancement syndical : 1240 €